

BAC PRO AMÉNAGEMENTS PAYSAGERS



SECTION À MOBILITÉ EUROPÉENNE



MÉTIERS VISÉS

- Agent d'entretien des parcs et jardins
- Aide jardinier
- Jardinier paysagiste
- Ouvrier d'entretien des espaces verts

LES FONCTIONS DANS L'ENTREPRISE

Sur un chantier, en tant que chef d'équipe, il encadre de petites équipes dans la réalisation des opérations techniques d'aménagement et d'entretien de divers espaces dont les parcs et jardins ou les espaces de loisirs. En tant qu'ouvrier hautement qualifié, il réalise des travaux d'aménagements à partir des plans de travaux transmis. Il maîtrise la conduite des engins spécifiques.

L'ouvrier du paysage pourra se spécialiser dans l'aménagement ou dans l'entretien, voire dans un type d'aménagement (exemples : système d'arrosage, maçonnerie paysagère), dans un type d'entretien (exemple : élagage) ou dans un type d'espace particulier (exemples : terrains de sport, golf).



Formation rémunérée

Grille nationale de rémunération des apprentis

	Jusqu'à 17 ans	De 18 à 20 ans	De 21 à 25 ans	De 26 à 29 ans
1 ^{ère} année	27 %	43 %	53 %	100 %
2 ^{ème} année	39 %	51 %	61 %	100 %
3 ^{ème} année	55 %	67 %	78 %	100 %

% SMIC

Formation en apprentissage

Le parcours de formation est individualisé.

Le parcours complet comporte :

- 39 semaines de CFA soit 1365 heures en 2 ans
- 65 semaines en entreprise soit 2 275h en 2 ans
OU
- 57 semaines de CFA soit 1995 heures en 3 ans
- 99 semaines en entreprise soit 3 465 h en 3 ans

Aides aux
Entreprises

Aide unique de l'Etat pour :

- les entreprises de moins de 250 salariés,
(Décret n°2018-1348 du 28/12/2018)

AIDE AU PERMIS DE CONDUIRE

L'apprenti âgé de 18 ans peut bénéficier
d'une aide de 500 € pour passer le permis
de conduire B

Son montant est dégressif :

- 4 125 € maximum pour la 1^{ère} année d'exécution du contrat
- 2 000 € maximum pour la 2^{ème} année d'exécution du contrat
- 1 200 € maximum pour la 3^{ème} année d'exécution du contrat

LES ENTREPRISES SUPPORTS DU DIPLÔME

- Entreprise du paysage
- Services Espaces verts
- Collectivités locales
- Etablissements publics

MODALITÉS PÉDAGOGIQUES

Mise en place d'une pédagogie d'alternance reposant sur une combinatoire entre les activités professionnelles réalisées en entreprise et les apports théoriques et pratiques dispensés en centre de formation.

MODALITÉS D'ÉVALUATION

- La validation du diplôme de Bac Pro se déroule en 2 phases :
- 16 CCF (Contrôle en Cours de Formation)
 - 5 Epreuves terminales

COMPÉTENCES VISÉES PAR LE DIPLÔME

- Connaissances botaniques et des techniques liées aux végétaux : engazonnement, plantation, travail du sol
- Techniques de maçonnerie paysagère et connaissance des matériaux (dallages, terrasses, clôtures, mobiliers urbains)
- Lecture de plans, de schémas
- Conduite d'engins en sécurité
- Connaissances éventuelles en éclairage et arrosage, en menuiserie et électricité
- Connaissances en agroécologie et développement durable

PUBLICS VISÉS

- Jeunes âgés de 16 à 30 ans
- Jeunes ayant achevé le cycle de collège
- Titulaire d'un C.A.P Jardinier Paysagiste

POURSUITES D'ÉTUDES

- BTS Aménagements Paysagers
- CS Elagage
- CS jardinier des sols sportifs
- CS jardinier de golf et entretien de sols sportifs engazonnés
- CS constructions paysagères
- CS arrosage intégré

INFOS PRATIQUES

Formation gratuite
Hébergement et restauration possibles
Bus gratuit entre la gare et le CFA

MODALITÉS D'INSCRIPTION

- 1- Pré-inscription en ligne



- 2- Entretien individuel pour établir le parcours individualisé de formation

- 3- Signature d'un contrat d'apprentissage

Chargée de développement
06-79-09-31-42
Secrétariat 02-54-53-11-15



C.F.A Agricole de l'Indre
Route de Velles - CS 70529
36018 CHÂTEAUROUX CEDEX

Tél : 02-54-53-11-15 Mail : cfa.indre@educagri.fr

